



Schéma pluriannuel accessibilité numérique du Groupe JLO

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire pour tout service de communication en ligne des entreprises dont le chiffre d'affaires excède un seuil défini par le décret en Conseil d'Etat mentionné au V, d'être accessible à tous.

Dans la continuité de ses engagements en faveur de l'inclusion et de l'égalité d'accès à l'information pour toutes et tous, le Groupe JLO met en place sur son site internet un schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, accompagné de plans d'actions annuels.

Ce dispositif vise à assurer la mise en conformité progressive du site avec le [Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité](#) (RGAA), conformément aux exigences réglementaires en vigueur. Il reflète la volonté du Groupe JLO de **garantir à chaque utilisateur, quelle que soit sa situation de handicap, un accès équitable à l'ensemble de ses contenus et services en ligne.**

Le schéma d'accessibilité numérique **précise le niveau de conformité actuel, les actions correctives ou d'amélioration prévues**, ainsi que les modalités de suivi. Il est mis à disposition du public afin d'assurer une **transparence totale** et de témoigner de notre **engagement pour une accessibilité durable.**

Par cette démarche, le Groupe JLO souhaite affirmer son exemplarité en matière d'accessibilité numérique, **en cohérence avec ses engagements et les missions qu'il porte auprès de ses clients.**

*Le présent document a été **édité le 20 juin 2025.***

L'engagement du Groupe JLO

Depuis 2005, le Groupe JLO est profondément engagé sur l'enjeu lié à la compensation des handicaps et a à cœur de pouvoir assurer un parfait accès à l'information sur ses supports de communication.

La question de l'accessibilité numérique est ainsi au cœur de ses démarches de conception visuelles et techniques et l'évolution du contexte légal est perçu comme un véritable levier au service de l'amélioration de la politique du Groupe JLO.

Un engagement RSE

En tant que cabinet de conseil engagé dans la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), le Groupe JLO intègre l'accessibilité numérique comme un pilier essentiel de sa politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Cette démarche vise à garantir l'inclusion de toutes et tous, en assurant un accès équitable aux ressources numériques, notamment pour les personnes en situation de handicap.

Un engagement en tant que Société à mission

En tant que société à mission, le Groupe JLO est convaincu que la performance économique durable est indissociable de la performance sociale.

Sa raison d'être est de promouvoir la vie au travail en mieux pour toutes et tous, ce qui implique une attention particulière à l'accessibilité numérique.

La démarche d'accessibilité numérique du Groupe JLO

Les acteurs de la démarche

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma sont confiés à un **Référent accessibilité numérique** désigné au sein du Groupe JLO et en lien avec les équipes, ainsi qu'une **commission accessibilité**.

1. Le référent accessibilité numérique

Rôle et missions

- L'élaboration, le suivi et la mise à jour du schéma pluriannuel
- L'audit des sites & solutions web du Groupe JLO
- La sensibilisation et la diffusion de bonnes pratiques
- L'accompagnement des équipes internes sur la conception de documents et supports répondant aux normes d'accessibilité



2. La commission accessibilité numérique

Rôle et missions

- Valider, suivre et challenger le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique et le plan d'action proposé par le Référent accessibilité numérique.
- Valider la bonne intégration de la démarche accessibilité numérique dans le projet global de Société à mission.
- Définir les orientations, évolutions de la démarche globale d'accessibilité numérique du Groupe JLO.

Composition de la commission accessibilité

Membres permanents

- **Émilie Gasquet**, Directrice Associée Impact & Capital Humain
- **Sébastien Nosenzo**, Responsable QSSE & DPO
- **Romain Gremine**, Directeur Learning & Marque employeur
- **Valentin Lemoine**, Directeur Solutions digitales & services
- **Emmanuel Bonnaty**, Responsable Marketing digital et Référent accessibilité

Sur un périmètre opérationnel et selon les sujets abordés, la Commission accessibilité peut se voir élargie de membres aux profils différents (Digital Learning Managers, développeurs, graphistes...).

Membres honoraires :

- Jean-Luc Odeyer, Président du Groupe JLO
- Elodie Chambonnière, Chargée de mission, Groupe APICIL

La Commission Accessibilité se réunit à raison d'**1 fois par an** pour évaluer le plan d'action en cours et valider le plan d'action de l'année suivante.



Enjeux

Promouvoir

Par son engagement en matière d'accessibilité numérique, le Groupe JLO s'engage à mettre en place des dispositifs de sensibilisation en interne, sur l'accessibilité numérique au travers de différents moyens et formats :

- Conception et déploiement d'un module e-learning pour sensibiliser sur l'accessibilité numérique
- Sessions de sensibilisation à l'accessibilité numérique lors de temps définis (séminaires d'intégration, webinaires Teams...)
- Notice d'informations sur le canal de communication interne : Microsoft Teams
- Des campagnes d'information et de sensibilisation via le réseau social LinkedIn, à l'attention de l'éco-système du Groupe JLO.

Agir

Le Groupe JLO s'engage à agir et mettre en œuvre les moyens nécessaires en faveur de l'accessibilité numérique de ses solutions web. Cette mise en œuvre repose sur :

- L'évaluation de l'accessibilité de ses sites selon les critères du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) par un audit dédié.
- La mise en conformité progressive à la suite de chaque audit, en lien avec les prestataires éventuels et les équipes internes.
- L'intégration de l'accessibilité dans les projets digitaux (nouveaux projets ou refontes), lors des phases de conception, de développement et de mise en ligne.

Répondre

Le Groupe JLO s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux sollicitations des usagers en situation de handicap ou rencontrant des difficultés d'accès aux informations sur ses sites web. Ces sollicitations peuvent se faire via :

- Le formulaire de contact du site
- Une adresse email dédiée : accessibilite@groupe-jlo.com
- Un service d'accessibilité téléphonique mis en place et assuré par ACCEO - TADEO

Innover

La démarche d'accessibilité numérique se lissera dans la dynamique d'amélioration continue du Groupe JLO afin de maintenir un niveau d'exigences minimal sur le champ de l'accessibilité numérique.



Cette politique d'amélioration continue se matérialise par :

- Une veille continue et la diffusion sur un canal de communication Teams dédié et à l'attention des différents acteurs de la démarche : référent accessibilité numérique, Membres de la Commissions Accessibilité, Référent Handicap Formation, Digital learning managers, graphistes, développeurs front-end, etc.
- Une veille partagée via le canal Teams dédié
- Des échanges d'idées entre les membres de la communauté accessibilité (référent, graphistes, dev, digital learning, etc.)
- Des partages ponctuels sur des sujets comme la sensibilisation ou l'intégration de l'IA

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les pratiques

Le plan de formation et de sensibilisation mis en place au sein du Groupe comporte plusieurs volets :

- La sensibilisation par le Groupe APICIL sur les enjeux de l'accessibilité numérique
- La formation du référent accessibilité et des Digital Learning Managers à la création de contenus numériques accessibles
- Une formation à l'audit interne à destination du Référent accessibilité
- le déploiement d'un module e-learning auprès de l'ensemble des collaborateurs
- une sensibilisation par le référent accessibilité lors des séminaires d'intégration

Plan d'action

Voir annexe ou lien sur la page : <https://www.groupe-jlo.com/mentions-legales/accessibilite>